



Pré-plainte en ligne

La déclaration d'une pré-plainte peut se faire directement en ligne, [sur le site du gouvernement](#).



A quoi ça sert ?

Ce service vous permet d'effectuer une déclaration pour des faits d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) dont vous êtes victime et pour lesquels vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur.

Cette démarche vise essentiellement à vous faire gagner du temps lors de votre présentation à l'unité ou service choisi.

Pour qu'elle soit enregistrée comme une plainte, vous devrez signer cette déclaration dans une unité de gendarmerie ou un service de police que vous allez choisir.

Dans les autres cas, présentez-vous directement dans une unité de gendarmerie ou un service de police.

Service

Police Municipale

39 Grande Rue
78810
Feucherolles
[01 30 79 93 29](tel:0130799329)
police.municipale@feucherolles.fr
Infos pratiques

Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.

Liens utiles

[Site internet du Gouvernement](#)